

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/33

L'an deux mille vingt-trois, et le 29 juin, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Jean-Luc ALASSET, Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Pierre-Yves CAILLAT, Aurélie CANTIE, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique MARQUET, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Mickaël PAGNAC, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA, Jean-Pierre WASSER

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Henri-Pierre BRANCOURT, Michel DEL PONTE, Christophe FREZOU, Gisèle GIUGLARO ANTONY, Serge KONDRYSZYN, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Eric MARTY, René PACHER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis BOUSQUET

APPEL D'OFFRES : ACQUISITIONS DE VEHICULES UTILITAIRES (ID : 939585)

Monsieur le Président informe l'assemblée que le syndicat a besoin de renouveler sa flotte de véhicules par l'acquisition de deux (2) véhicules utilitaires légers. Un appel d'offre a été publié le 17 mai 2023 et la remise des offres a été fixée au 19 juin 2023 à 12h.

Le marché est divisé en deux (2) lots :

- Lot 1 – 1 FOURGON TOLÉS 3,5 T – 3 PLACES
- Lot 2 – 1 FOURGON PLATEAU TRI-BENNE – 3 PLACES

4 entreprises ont remis des offres :

- Lot 1 : 3 entreprises
 - Midi-Pyrénées VI NPRD
 - Parot VI
 - Alabert-Aguirre
- Lot 2 : 4 entreprises
 - Arpoulet Utilitaires
 - Midi-Pyrénées VI NPRD

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 10/07/2023



ID : 031-200079804-20230629-D2023_33-DE



- Parot VI
- Jalabert-Aguirre

Les critères de choix des entreprises définis sont les suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix	40,00 %
2 - Valeur technique	40,00 %
3 -Garanties	10,00 %
4 -Délai de livraison	10,00 %

Après analyse des offres et selon les critères de choix du règlement de la consultation, l'appréciation générale est la suivante :

LOT n°1			
	MIDI-PYRENEES VEHICULES INDUSTRIEL NORD	PAROT VI	AGUIRRE- JALABERT
VEHICULE	RENAULT TRUCKS MASTER RED - VAN FWD 3T5 - L2H2 - PTAC 3,5 T	IVECO DAYLI 35S16 V	MASTER FOURGON FG TR GCF F3500 L2H2 BLUE DCI 150
PRIX TTC	42 432,00	38 550,00	41 324,17
NOTE PRIX POINTS/40 POINTS	36,34	40,00	37,31
NOTE TECHNIQUE/40 POINTS	31,6	34,4	31,6
NOTE GARANTIE/10 POINTS	10	6,7	6,7
NOTE DELAIS LIVRAISON/10 POINTS	10	7,5	0
TOTAL POINTS	87,94	88,32	75,58
Classement final	2	1	3

LOT n°2				
	ARPOULET	MIDI-PYRENEES VEHICULES INDUSTRIEL NORD	PAROT VI	AGUIRRE- JALABERT
VEHICULE	MASTER VU CC CF PR RJ 3500 L2 BLUE DCI EVIE OU NV 400	RENAULT MASTER RED - CCAB RTWD 3T5 165-L2	IVECO DAYLI 35S16 V	MASTER FOURGON FG TR GCF F3500 L2H2 BLUE DCI 150
PRIX TTC	56343,76	56935,20	54630,00	54784,32
NOTE PRIX POINTS/40 POINTS	38,78	38,38	40,00	39,89
NOTE TECHNIQUE/40 POINTS	30,4	29,6	36,4	31,2
NOTE GARANTIE/10 POINTS	10	10	6,67	6,67
NOTE DELAIS LIVRAISON/10 POINTS	9,6	10	6	0
TOTAL POINTS	88,78	87,98	89,07	77,75
Classement final	2	3	1	4

Après avis de la commission des marchés en date du 29 juin 2023, Monsieur le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise SAS PAROT VI pour les lots 1 et 2.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre l'entreprise SAS PAROT VI pour les lots 1 et 2 :

SAS PAROT VI
 ZAC de Ficuzal
 Rue de Ficuzal
 33 520 BRUGES

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 10/07/2023



ID : 031-200079804-20230629-D2023_33-DE

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces associées.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 031-200079804-20230629-D2023_33-DE



Le Président



Jean-Louis REMY

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 10/07/2023



ID : 031-200079804-20230629-D2023_33-DE